

26h
10/07/10
5265

Rapport accablant contre l'ex-patron du Groupe Genolier

ENQUÊTE

Mandaté par les nouveaux dirigeants de Genolier Swiss Medical Network, le cabinet d'audit PWC livre des observations risquant de susciter des actions pénales contre l'ex-PDG Antoine Hubert.

PHILIPPE RODRIK

Nouveau coup très dur pour Antoine Hubert. Mandaté par les nouveaux dirigeants du groupe de cliniques privées Genolier, le cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers (PWC) dresse un rapport intermédiaire accablant contre l'ex-président du directoire et administrateur-délégué.

«Pour des paiements à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs, en faveur de Global Consulting et Communication SàRL, aucun justificatif écrit n'a pu être présenté à ce jour», constate PWC. Situation d'autant plus gênante que cette société, domiciliée à Genève, appartient à Antoine Hubert et à son épouse.

Autre observation. «Les honoraires et frais en faveur de Global Consulting et Communication SàRL, présentés dans le rapport de gestion de l'an dernier, s'élèvent à 209 000 francs. Leur montant réel s'élève en fait à plus du double au stade actuel de nos recherches», indique le consultant.

Courrier aux actionnaires

La liste se prolonge. «Des contrats ont été conclus avec des tiers sans que certains éléments essentiels, comme les rémunérations, n'aient été fixés de façon appropriée. Il n'est dès lors pas possible de déterminer avec certitude si les paiements effectués étaient justifiés ou non», note PWC.

Les premiers résultats de cette enquête ont été adressés hier aux actionnaires par courrier. Ils seront ensuite abordés au cours de l'assemblée générale extraordinaire de Genolier Swiss Medical Network SA (GSMN), le 16 août. Lorsque PWC aura achevé ses investigations, en automne, son rapport définitif risque fort de susciter des actions pénales contre Antoine Hubert, voire contre



SABINE PAPILLON

DÉCHU Antoine Hubert a été évincé de son poste de président du directoire et d'administrateur-délégué du groupe de cliniques privées Genolier lors de la dernière assemblée générale des actionnaires.

d'autres anciens membres du directoire ou du conseil d'administration.

L'intéressé réfute en bloc

Le principal intéressé réfute cependant en bloc les observations du cabinet d'audit. «Antoine Hubert a en outre proposé à PWC de le contacter si des éclaircissements paraissaient nécessaires à ses spécialistes.

L'entreprise lui a exprimé par écrit son refus de prendre langue avec lui, sous prétexte qu'il n'était pas son client dans cette affaire», relève Edwin van der Geest, porte-parole des anciens dirigeants de Genolier Swiss Medical Network (GSMN).

Soupçons et ambitions

La prochaine assemblée générale promet donc d'être hou-

leuse. Le principal actionnaire, Antoine Hubert, sera en effet confronté à de graves soupçons. Il briguera simultanément son retour à la présidence du directoire, après en avoir été destitué par une courte majorité d'actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin dernier. Son camarade Raymond Loretan tentera pour sa part de récupérer la présidence du conseil d'administration.

Audience au tribunal

Une incertitude renforce le suspense. Il n'est en effet pas exclu que le conseil d'administration refuse d'accorder à Antoine Hubert des droits de vote supplémentaires proportionnels à l'augmentation de sa participation. Il détient actuellement 28,96% du capital de GSMN, contre un peu moins de 15% le 9 juin. Brisant tout espoir d'apaisement, le patron déchu et ses adversaires se retrouveront au Tribunal cantonal vaudois le 27 juillet. Antoine Hubert a en effet requis diverses mesures provisionnelles. Celles-ci visent à restreindre les prérogatives de l'actuel conseil d'administration. ■